

65010 - Soutien à la pratique sportive

Proposition d'attribution d'aides pour 2019 aux comités départementaux sportifs et aux clubs "passerelles" et proposition d'approbation des termes des projets de conventions financières à conclure

Rapport n° CP/2019/087

Service gestionnaire :

J360 - Service du Sport

Résumé :

Afin de favoriser l'organisation et les conditions de la pratique sportive pour tous, le Département s'est engagé avec les comités sportifs départementaux dans le cadre de conventions pluriannuelles 2017 - 2019.

Le présent rapport a pour objet de proposer à la Commission Permanente de décider d'attribuer des aides pour 2019 aux comités sportifs départementaux et d'approuver les termes des projets de conventions financières à conclure avec eux.

Par ailleurs, il a également pour objet de proposer à la Commission Permanente de décider d'attribuer des aides pour la saison 2018/2019 aux clubs "passerelles" évoluant au 2ème niveau professionnel, et d'approuver les projets d'actions proposés et les termes des projets de conventions financières à conclure avec ces clubs.

1. PROPOSITION D'ATTRIBUTION D'AIDES DEPARTEMENTALES AUX COMITES SPORTIFS DANS LE CADRE DES CONVENTIONS D'OBJECTIFS EN VIGUEUR

Pour bénéficier du soutien départemental, au titre du sport, les comités départementaux sportifs ont le choix (Délibération n° CG/2010/69) entre :

- solliciter l'aide à la licence ;
- opter pour une convention d'objectifs, en présentant un projet de développement sportif et différentes actions à mener sur une ou plusieurs années, qui s'inscrivent dans les axes et objectifs de la politique sportive départementale (Délibération n°CD/2018/044) :
- axe 1 : l'Alsace, terre d'itinérances douces et de sports de nature ;
- axe 2 : le sport pour tous ;
- axe 3 : Le sport : levier d'épanouissement et de réussite des collégiens ;
- axe 4 : Le sport pour rayonner et se dépasser.

Lors du vote du budget 2017, le principe de reconduction des conventions d'objectifs pluriannuelles avec les comités départementaux, pour une durée de 3 ans maximum, a été adopté (Délibération n° CD/2016/155). Le Département a ainsi conclu en 2017 et en 2018 des conventions pluriannuelles pour la période 2017/2019 et 2018/2019 avec les 22 comités sportifs départementaux qui l'ont sollicité et ont présenté un projet en phase avec ses orientations.

Conformément aux termes des conventions, chaque comité s'engage à fournir annuellement un compte-rendu financier, qualitatif et quantitatif de la mise en œuvre de son programme d'actions.

Ainsi, le programme d'action de chaque comité a fait l'objet d'une évaluation. Ces évaluations se sont révélées positives et ont démontré l'impact indéniable des actions menées par les comités au profit du développement du sport dans le département.

C'est pourquoi il est proposé à la Commission Permanente de décider de renouveler l'aide financière attribuée l'an dernier à l'ensemble des comités, et d'approuver les termes des projets de conventions financières à conclure avec ces comités pour la période du 1er janvier au 31 décembre 2019.

Il est proposé que le versement des aides départementales s'effectue en deux temps, un premier versement correspondant à 60% de la subvention, puis le solde après transmission des comptes de résultats et du bilan d'activités de la saison, à l'issue d'une évaluation annuelle.

Un bilan global de cette contractualisation sera établi à l'issue de l'année 2019.

Les montants des subventions qu'il est proposé de décider d'attribuer sont récapitulés dans le tableau joint en annexe dont le total s'élève à 308 860 € répartis comme suit :

- 23 760 € pour l'Avant-Garde du Rhin ;
- 11 880 € pour le comité d'Athlétisme ;
- 13 460 € pour le comité de Badminton ;
- 8 500 € pour le comité de Basket-ball ;
- 2 500 € pour le comité de Cyclisme ;
- 13 200 € pour le comité d'Escrime ;
- 48 000 € pour le district Alsace Football ;
- 15 840 € pour le comité de Gymnastique ;
- 13 460 € pour le comité d'Haltérophilie ;
- 25 000 € pour le comité de Handball ;
- 9 700 € pour le comité de Handisport ;
- 19 000 € pour le comité de Judo ;
- 2 000 € pour le comité de Lutte ;
- 13 460 € pour le comité de Natation ;
- 23 760 € pour le comité de Rugby ;
- 1 580 € pour le comité de Sport Adapté ;
- 7 000 € pour le comité de Sport pour tous ;
- 14 250 € pour le comité de Tennis de table ;
- 23 760 € pour le comité de Tennis ;
- 14 250 € pour le comité de Tir ;
- 1 500 € pour le triathlon ;
- 3 000 € pour le comité de Volley-ball.

2. PROPOSITION D'ATTRIBUTION D'AIDES DEPARTEMENTALES AUX CLUBS "PASSERELLES" CONTRIBUANT AU RAYONNEMENT DES TERRITOIRES

Le Bas-Rhin compte de nombreux clubs évoluant au plus haut niveau. Par une pratique d'excellence, ces clubs bas-rhinois valorisent le territoire et contribuent à sa promotion et à son développement.

Le Département souhaite mobiliser des leviers favorisant l'excellence notamment par le soutien aux clubs « passerelles » contribuant au rayonnement des territoires et évoluant au 2ème niveau professionnel, par une aide financière à la réalisation de projet d'actions d'intérêt territorial en direction des publics prioritaires du Département.

Le budget global dédié à ce dispositif au titre de la politique départementale du sport, pour 2019, s'élève à 100 000 €. Pour la saison sportive 2018/2019, quatre clubs sont éligibles :

- Sélestat Alsace Handball (S.A.H.B.)

- Eurométropole Strasbourg Schiltigheim Alsace Handball (E.S.S.A.H.B.)
- Achenheim Truchtersheim Handball (A.T.H.)
- Basket Club Gries Oberhoffen (B.C.G.O.)

Chacun d'entre-eux propose un projet d'actions co-construit avec le Département qui permet :

- au **Sélestat Alsace Handball (S.A.H.B.)** de développer la pratique sportive des jeunes et de former les encadrants, la pratique du handball auprès des personnes en situation de handicap par le biais de la section « hand-fauteuil », et d'assurer la promotion du handball en favorisant les liens sociaux et les liens intergénérationnels ;
- à l'**Eurométropole Strasbourg Schiltigheim Alsace Handball (E.S.S.A.H.B.)** de développer la pratique auprès des jeunes en situation de handicap au sein des établissements gérés par l'association Adèle de Glaubitz, de favoriser la mixité dans la pratique du handball par l'organisation d'animations en lien avec un Centre Social et Culturel (CSC), et de valoriser et d'accompagner le bénévolat par la formation des encadrants et des jeunes ;
- à l'**Achenheim Truchtersheim Handball (A.T.H.)** de contribuer à développer la pratique sportive des personnes en situation de handicap dans le cadre de l'action « hand'ensemble », d'encourager la pratique sportive des collégiens, et d'assurer la promotion du handball féminin ;
- au **Basket Club Gries Oberhoffen (B.C.G.O.)** d'encourager la pratique sportive des jeunes et de former les encadrants en proposant des stages multisports, des cycles sportifs aux écoles primaires et de promouvoir le basket-ball sur les territoires en organisant des manifestations de grande envergure (« BCGO EXPO »), des rencontres au profit d'associations caritatives ou en invitant à des matchs des acteurs associatifs locaux.

Il est proposé à la Commission Permanente de décider :

- d'attribuer une subvention de 25 000 € à chacun de ces clubs pour l'année 2019, qui serait versée selon les modalités suivantes :
 - une avance lors de la notification des conventions, dans la limite de 60% du montant prévisionnel de la contribution ;
 - le solde au vu des justificatifs et des évaluations des actions prévues.
- d'approuver les termes des projets de conventions financières à conclure entre le Département et ces 4 clubs pour la saison 2018-2019 :

Les montants des subventions qu'il est proposé de décider d'attribuer sont récapitulés sur le tableau joint en annexe dont le total s'élève à 100 000 € répartis comme suit :

- 25 000 € pour le Sélestat Alsace Handball (S.A.H.B.) ;
- 25 000 € pour l'Eurométropole Strasbourg Schiltigheim Alsace Handball (ESSAHB);
- 25 000 € pour l'Achenheim Truchtersheim Handball (A.T.H.);
- 25 000 € pour le Basket Club Gries Oberhoffen (B.C.G.O.).

La Commission Enfance, famille et éducation a émis un avis favorable à ces propositions lors de sa réunion du 21 février 2019.

Code de l'enveloppe budgétaire	Imputation M 52	Crédits prévus sur l'enveloppe (BP, DM, reports)	Crédits disponibles (non engagés)	Crédits proposés
30301	65-6574-32	400 000,00 €	352 000,00 €	308 860,00 €
15273	65-6574-32	100 000,00 €	100 000,00 €	100 000,00 €

Je vous demande de bien vouloir adopter le projet de délibération suivant :

La Commission Permanente du Conseil Départemental, statuant par délégation et sur proposition de son président décide :

1. d'attribuer des subventions d'un montant total de 308 860 € répartis comme suit :

- 23 760 € pour l'Avant-Garde du Rhin ;*
- 11 880 € pour le comité départemental d'Athlétisme ;*
- 13 460 € pour le comité départemental de Badminton ;*
- 8 500 € pour le comité départemental de Basket-ball ;*
- 2 500 € pour le comité départemental de Cyclisme ;*
- 13 200 € pour le comité départemental d'Escrime ;*
- 48 000 € pour le district Alsace Football ;*
- 15 840 € pour le comité départemental de Gymnastique ;*
- 13 460 € pour le comité départemental d'Haltérophilie ;*
- 25 000 € pour le comité départemental de Handball ;*
- 9 700 € pour le comité départemental de Handisport ;*
- 19 000 € pour le comité départemental de Judo ;*
- 2 000 € pour le comité départemental de Lutte ;*
- 13 460 € pour le comité départemental de Natation ;*
- 23 760 € pour le comité départemental de Rugby ;*
- 1 580 € pour le comité départemental de Sport Adapté ;*
- 7 000 € pour le comité départemental de Sport pour tous ;*
- 14 250 € pour le comité départemental de Tennis de table ;*
- 23 760 € pour le comité départemental de Tennis ;*
- 14 250 € pour le comité départemental de Tir ;*
- 1 500 € pour le comité départemental triathlon ;*
- 3 000 € pour le comité départemental de Volley-ball,*

au titre de leurs programmes d'actions pour la période du 1er janvier au 31 décembre 2019, versées selon les modalités suivantes : une avance lors de la notification des conventions dans la limite de 60% du montant prévisionnel de la contribution, et les soldes au vu des justificatifs et des évaluations des actions prévues.

La Commission Permanente approuve par ailleurs les termes des projets de conventions financières à conclure pour la période du 1er janvier au 31 décembre 2019, entre le Département et les 22 Comités Départementaux Sportifs cités ci-dessus et autorise son président à signer ces conventions, dont les projets sont joints à la présente délibération.

2. d'attribuer des subventions d'un montant total de 100 000 € répartis comme suit :

- 25 000 € pour le Sélestat Alsace Handball (S.A.H.B.) ;*
- 25 000 € pour l'Eurométropole Strasbourg Schiltigheim Alsace Handball (E.S.S.A.H.B.) ;*
- 25 000 € pour l'Achenheim Truchtersheim Handball (A.T.H.) ;*
- 25 000 € pour le Basket Club Gries Oberhoffen (B.C.G.O.),*

de verser les subventions départementales selon les modalités suivantes : une avance lors de la notification correspondant à 60 % de la subvention, puis le solde après transmission des comptes de résultats et du bilan d'activités de la saison sportive 2018/2019 à l'issue d'une évaluation annuelle.

La Commission Permanente approuve par ailleurs les termes des projets de conventions financières à conclure pour la période du 1er janvier au 31 décembre 2019, entre le Département et les 4 clubs sportifs cités ci-dessus, et autorise son président à signer ces conventions, dont les projets sont joints à la présente délibération.

Strasbourg, le 22/02/19

Le Président,

A handwritten signature in blue ink, appearing to be 'F. Bierry', with a long horizontal stroke extending to the right.

Frédéric BIERRY